

Tout pour le retrait...

Négociation Unedic - loi travail deux faces de la politique patronale

Licencier plus facilement, contraindre les chômeurs et chômeuses à accepter des emplois moins payés. Et pour cela réduire l'indemnisation du chômage, orienter les salaires à la baisse pour le plus grand profit du patronat... Voilà l'objectif ! La cupidité n'a pas de limite : des profits toujours plus grands vont se cacher dans les paradis fiscaux pour des rentiers de plus en plus riches. Le paradis s'appelle aujourd'hui Panama, mais d'autres s'appellent Jersey, Îles Vierges, Singapour, Luxembourg, La City... et d'autres noms de puissants y figurent. Qu'on ne nous dise pas aujourd'hui que l'argent manque et que nous devons faire des efforts pour la compétitivité !

Les négociations sur le régime général de l'assurance chômage ainsi que celles sur le régime des intermittents se déroulent en ce moment et jusqu'en mai. Elles représentent pour le MEDEF un second front de régressions sociales qu'il lui faut imposer.

Appauvrir les chômeurs et chômeuses...

Le MEDEF, après la loi travail qui vise à précariser les salarié-es, veut appauvrir encore plus les chômeurs et chômeuses. Il préconise entre autres :

- La dégressivité des allocations en cas d'absence de recherche active d'emploi.
- De relever l'âge d'entrée dans la filière senior au delà des 50 ans actuels, pour bénéficier d'une indemnisation plus longue.
- De moduler (à la baisse ou à la hausse) le ratio un jour cotisé/un jour indemnisé en fonction des variations du taux de chômage.
- Et enfin la cerise sur le gâteau : le MEDEF refuse d'augmenter les cotisations patronales !

Et ruiner le régime des intermittent-es

Dans le même temps les négociations de la branche intermittence n'en sont encore qu'à leur début, et le sort que veut leur réserver le MEDEF n'est pas encore révélé. Mais une chose est sûre, en accord avec la CFDT, il demande 185 millions d'euros d'économies sur leur régime d'indemnisation. Et comme l'Etat s'est engagé à ne pas

imposer des « efforts » supplémentaires aux intermittent-es, cela signifie une prise en charge par la collectivité.

Loi travail, assurance chômage : même combat !

Les associations de chômeurs et chômeuses et les intermittent-es sont présents dans les mobilisations pour le retrait de la loi travail. Le combat pour leurs droits nous concernent aussi toutes et tous.

Des Assemblées générales des intermittent-es se tiennent et des actions sont prévues dans les prochaines semaines. Les revendications défendues en 2014 sont toujours les mêmes : retour à un annexe unique pour les artistes et technicien-nes, ouverture des droits sur la base de 507 heures sur 12 mois, prise en compte des heures faites au titre de l'éducation artistique...

Pour le régime général, avec les associations de chômeurs et précaires, nous revendiquons :

- l'indemnisation et la revalorisation pour toutes les formes de chômage et de précarité,
- la garantie d'un revenu personnel décent et la continuité des droits sociaux,
- le libre choix de son emploi et de sa formation,
- l'augmentation du taux de cotisation des employeurs, la sur-cotisation des employeurs sur les contrats courts, l'élargissement du financement aux profits et aux dividendes des actionnaires.

Un revenu c'est un dû, un emploi c'est un droit

Contre la loi travail et son double, le régime d'assurance chômage, nous continuons la mobilisation : le 14, le 20, le 28 tous et toutes en grève pour bloquer l'économie et la nuit le jour tous et toutes debout...

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

144 boulevard de la Villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20



Taxer les CDD : vraie **fausse** réponse ?

C'est dans les tuyaux depuis un moment, le gouvernement a annoncé sa volonté de taxer les CDD pour encourager les entreprises à embaucher en CDI. Cette mesure est présentée comme accompagnant la mise en place de la loi travail mais elle serait discutée à l'occasion de la négociation entre patronat et syndicats sur l'UNEDIC. Le patronat est debout sur la table. Cela ne suffit pas à considérer que ce sera une mesure efficace :

- Cette taxation est déjà effective (depuis 2013 pour les CDD de moins de 3 mois) et n'a pas amené véritablement la diminution de la proportion des embauches en CDD.

- Les contrats sont de plus en plus courts : pour les derniers chiffres connus, la moitié des contrats faisaient moins de 10 jours en 2013, contre 14 jours en 2012. Si on laisse de côté l'emploi saisonnier dans l'hôtellerie, la restauration et l'agriculture, il faudrait s'attaquer aux entreprises publiques, aux grandes entreprises qui multiplient l'embauche de contrats courts ou d'intérimaires, mais aussi de CDD à répétition. Il faudrait aussi contrôler les chaînes de sous-traitance et les rythmes imposés aux petites entreprises par les grandes, mode de fonctionnement qui est beaucoup plus fréquent en France que dans de nombreux autres pays.

Les autres modifications annoncées

Sur la loi travail, les député-es n'ont encore rien modifié sur le fond, c'est-à-dire la facilitation des licenciements et l'extension des dérogations par accord d'entreprise.

On continue à tourner autour du pot, ça ne suffit pas :

- Les 11 heures de repos quotidien ne pourront être fractionnées que... par accord d'entreprise.
- Passage de 2 à 5 jours de congé pour le décès d'un enfant...
- Passage de 4 à 10 semaines pour l'interdiction de licencier au retour d'un congé maternité.
- Compte personnel d'activité ouvert aux retraité-es : le bénévolat va finir en points...
- Le droit à la déconnexion sera effectif en 2017.

Et pour les jeunes

Les décisions du gouvernement montrent à quel point il craint les mobilisations actuelles. Mais il faut regarder aussi ce que sont ces près de 500 millions d'euros destinés aux jeunes.

- Aide à la recherche du premier emploi pendant 4 mois après l'obtention d'un diplôme.
- Extension et augmentation des bourses.
- Augmentation du nombre de places en section de technicien supérieur.
- Augmentation de la rémunération des apprenti-es de moins de 21 ans.
- Accès à la CMU-C pour les jeunes sortis du foyer.
- Extension du droit à la garantie locative pour tous les jeunes de moins de 30 ans (ce qui constitue en fait une garantie pour les propriétaires).

Ces mesures ne sont pas rien. Elles sont néanmoins largement insuffisantes et leur pérennité n'est pas nécessairement assurée :

Nous voulons :

- Des créations d'emplois utiles socialement et écologiquement.
- Un statut donnant des droits aux salarié-es dans ou hors de l'emploi.
- La réduction du temps de travail à 32 heures.
- Et plus si affinité !



- Rien pour limiter l'utilisation excessive des apprenti-es et stagiaires dans les entreprises et services.

- Rien qui réponde véritablement à la demande d'autonomie des jeunes à la sortie ou pendant leurs années d'études comme un revenu qui leur permette soit de faire des études sans être salarié-e (ce qui nuit à un grand nombre d'entre eux-elles) soit de vivre en cherchant un emploi.

Et si la loi travail reste en l'état, que restera-t-il pour ces jeunes à la première vague de licenciements, à la première décision s'imposant au contrat de travail, à la première pression à la rupture conventionnelle ? De nombreux-ses jeunes ne s'y trompent pas, ils et elles appellent toujours à la mobilisation en dépit des vacances scolaires, occupent les places pour refaire le monde qui a bien besoin d'être refait... C'est donc loin d'être fini.